

**Arrêté n° 7532 MSF/DSFE du 21 août 2023 portant subdélégation de signature de Mme Valérie Hong Kiou, directrice des solidarités, de la famille et de l'égalité, au profit des agents placés sous son autorité**

(NOR : DAS23508018AM)

Paru in extenso au journal officiel n°68 N du 25/08/2023 à la page 18966 dans la partie Ministère des solidarités et du logement

Version en vigueur au 25/08/2023

La ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la condition féminine et des personnes non autonomes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 401 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille et des personnes non autonomes ;

Vu l'arrêté n° 419 CM du 15 mars 2018 portant création et organisation de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) ;

Vu l'arrêté n° 604 CM du 27 avril 2022 portant nomination de Mme Démécia Manuel en qualité de directrice des solidarités, de la famille et de l'égalité à compter du 2 mai 2022 ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu l'arrêté n° 4925 MSF du 23 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Démécia Manuel, directrice des solidarités, de la famille et de l'égalité ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à Mme June Freeland, responsable du bureau "budgets et affaires financières", à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances concernant :

- l'attribution de congés de toute nature à partir sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française, de récupérations et d'autorisation d'absence, les remboursements de frais et les états indemnitaires, et les autorisations d'utilisation des véhicules de service en dehors des heures de service des agents placés sous son autorité ;
- les ordres de déplacement et les réquisitions de passage et de bagages à l'intérieur de la Polynésie française, et la prise en charge des frais de transport.

**Art. 2**

Délégation de signature est donnée à Mme Victoria Lee, responsable du bureau "ressources humaines et formation", à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances concernant :

- l'attribution de congés de toute nature à partir sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française, de récupérations et d'autorisation d'absence, les remboursements de frais et les états indemnitaires, et les autorisations d'utilisation des véhicules de service en dehors des heures de service des agents placés sous son autorité ;
- les états d'indemnités journalières ;
- la délivrance de certificats de travail et attestation de salaire ou autres prévus dans la réglementation sociale, sauf en ce qui la concerne.

**Art. 3**

Délégation de signature est donnée à Mme Rauana Morris, responsable du bureau "prévention", à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances concernant :

- l'attribution de congés de toute nature à partir sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française, de

récupérations et d'autorisation d'absence, les remboursements de frais et les états indemnitaires, et les autorisations d'utilisation des véhicules de service en dehors des heures de service des agents placés sous son autorité ;

- le développement d'actions menées par le service, l'organisation d'événements et l'élaboration de programmes de prévention.

#### **Art. 4**

Délégation de signature est donnée à Mme Diane Wong Chou, responsable de la cellule "aide sociale à l'enfance", à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances concernant :

- l'attribution de congés de toute nature à partir sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française, de récupérations et d'autorisation d'absence, les remboursements de frais et les états indemnitaires, et les autorisations d'utilisation des véhicules de service en dehors des heures de service des agents placés sous son autorité ;

- l'évaluation des prises en charge des dispositifs d'accueil relevant de l'aide sociale à l'enfance ;

- le suivi et à la formation des accueillants familiaux pour ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance ;

- le secrétariat de la commission technique à l'adoption, à l'instruction des dossiers de demande d'agrément des candidats à l'accueil d'un ou plusieurs enfants en vue de son ou de leur adoption.

#### **Art. 5**

Délégation de signature est donnée à Mme Josiane Bonnet, responsable de la cellule "protection des personnes en perte d'autonomie", à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances concernant :

- l'attribution de congés de toute nature à partir sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française, de récupérations et d'autorisation d'absence, les remboursements de frais et les états indemnitaires, et les autorisations d'utilisation des véhicules de service en dehors des heures de service des agents placés sous son autorité ;

- l'évaluation des prises en charge des dispositifs d'accueil relevant de la protection des publics vulnérables, des personnes âgées et des adultes handicapés ;

- le suivi et à la formation des accueillants familiaux pour ce qui concerne la protection des publics vulnérables, des personnes âgées et des adultes handicapés ;

- le secrétariat de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, à l'instruction des dossiers de demande de prestations ;

- les décisions après consultation de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.

#### **Art. 6**

Délégation de signature est donnée à Mme Mireille Koan, responsable de la cellule "signalements", à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances relatifs au recueil et à la centralisation des informations préoccupantes, et des signalements de toutes origines pour l'ensemble de la Polynésie française, ainsi que les actes relatifs à la conception des outils et supports relevant des missions de la cellule dédiée.

Délégation de signature est également donnée à Mme Mireille Koan à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances concernant l'attribution de congés de toute nature à partir sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française, de récupérations et d'autorisation d'absence, les remboursements de frais et les états indemnitaires, et les autorisations d'utilisation des véhicules de service en dehors des heures de service des agents placés sous son autorité.

#### **Art. 7**

Délégation de signature est donnée à M. Albert Teano, directeur adjoint et responsable de la cellule des établissements et des programmes d'action sociale, à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et

du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances concernant :

- l'attribution de congés de toute nature à partir sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française, de récupérations et d'autorisation d'absence, les remboursements de frais et les états indemnitaires, et les autorisations d'utilisation des véhicules de service en dehors des heures de service des agents placés sous son autorité ;
- l'évaluation des prises en charge des dispositifs d'accueil ;
- l'information et l'accompagnement des porteurs de projets ;
- le soutien technique, pédagogique et éducatif des établissements médico-sociaux et socio-éducatifs, et associations relevant du programme d'action sociale ;
- le contrôle financier des établissements médico-sociaux et socio-éducatifs, et associations du programme d'action sociale.

#### **Art. 8**

Délégation de signature est donnée à :

- M. Christian Jonc, responsable de la circonscription de Papeete ;
  - M. Olivier Henry, responsable de la circonscription de Faa'a ;
  - Mme Hélène Richardson, responsable de la circonscription de Punaauia-Paea ;
  - M. Georges Nahei, responsable de la circonscription de Papara-Teva I Uta ;
  - Mme Chantal Martinez, responsable de la circonscription de Mahina-Hitia'a O Te Ra ;
  - M. Julien Lemaire, responsable de la circonscription de Pirae-Arue ;
  - Mme Titaina Contios, responsable de la circonscription de Taiarapu ;
  - Mme Catherine Chambon, responsable de la circonscription de Moorea-Maiao ;
  - Mme Tereata Guilloux, responsable de la subdivision des îles Sous-le-Vent ;
  - Mme Claudine Laugrost, responsable de la subdivision des Australes, des Marquises et des Tuamotu-Gambier ;
- à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, les actes et correspondances concernant :
- l'attribution de congés de toute nature à partir sur le territoire ou à l'extérieur de la Polynésie française, de récupérations et d'autorisation d'absence, les remboursements de frais et les états indemnitaires, et les autorisations d'utilisation des véhicules de service en dehors des heures de service des agents placés sous leur autorité ;
  - la gestion courante de la circonscription ou de la subdivision placée sous leur autorité.

#### **Art. 9**

En cas d'empêchement, d'absence ou de congé de Mme June Freeland, responsable du bureau "budgets et affaires financières", M. Albert Teano, directeur adjoint, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, l'ensemble des actes et correspondances mentionnés à l'article 1er du présent arrêté.

En cas d'empêchement, d'absence ou de congé de Mme Victoria Lee, responsable du bureau "ressources humaines et formation", M. Albert Teano, directeur adjoint, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, l'ensemble des actes et correspondances mentionnés à l'article 2 du présent arrêté.

En cas d'empêchement, d'absence ou de congé de Mme Rauana Morris, responsable du bureau "prévention", M. Albert Teano, directeur adjoint, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, l'ensemble des actes et correspondances mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

En cas d'empêchement, d'absence ou de congé de Mme Diane Wong Chou, responsable de la cellule "aide sociale à l'enfance", M. Albert Teano, directeur adjoint, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, l'ensemble des actes et correspondances mentionnés à l'article 4 du présent arrêté.

En cas d'empêchement, d'absence ou de congé de Mme Josiane Bonnet, responsable de la cellule "protection des personnes en perte d'autonomie", M. Albert Teano, directeur adjoint, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, l'ensemble des actes et correspondances mentionnés à l'article 5 du présent arrêté, à l'exception de ceux concernant le secrétariat de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, à l'instruction des dossiers de demande de prestations.

En cas d'empêchement, d'absence ou de congé de Mme Mireille Koan, responsable de la cellule "signalements", M. Albert Teano, directeur adjoint, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, l'ensemble des actes et correspondances mentionnés à l'article 6 du présent arrêté.

En cas d'empêchement, d'absence ou de congé de :

- M. Christian Jonc, responsable de la circonscription de Papeete ;
- M. Olivier Henry, responsable de la circonscription de Faa'a ;
- Mme Hélène Richardson, responsable de la circonscription de Punaauia-Paea ;
- M. Georges Nahei, responsable de la circonscription de Papara-Teva I Uta ;
- Mme Chantal Martinez, responsable de la circonscription de Mahina-Hitia'a O Te Ra ;
- M. Julien Lemaire, responsable de la circonscription de Pirae-Arue ;
- Mme Titaina Contios, responsable de la circonscription de Taiarapu ;
- Mme Catherine Chambon, responsable de la circonscription de Moorea-Maiao ;
- Mme Tereata Guilloux, responsable de la subdivision des îles Sous-le-Vent ;
- Mme Claudine Laugrost, responsable de la subdivision des Australes, des Marquises et des Tuamotu-Gambier ;

M. Albert Teano, directeur adjoint, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes, l'ensemble des actes et correspondances mentionnés à l'article 8 du présent arrêté.

#### **Art. 10**

La directrice par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 août 2023.

Pour le ministre et par délégation :  
La directrice des solidarités,  
de la famille et de l'égalité,  
Valérie HONG KIOU.